

Examinons cette assertion au regard de ce qui s'est produit précédemment. Comme je l'ai signalé, l'étude de cette question a officiellement commencé au printemps de 1970. Beaucoup de travail préparatoire avait déjà été accompli. Mais ce n'est que le 2 mai que le gouvernement a exposé sa politique officielle et présenté le projet de loi. Immédiatement après, le bill C-201 était déposé, mais le débat à l'étape de la deuxième lecture ne devait être entamé que le 29 mai, soit presque un mois après la présentation du bill. Mais maintenant, le premier ministre blâme l'opposition d'en retarder l'adoption. Ce que j'appelle de l'hypocrisie peu sérieuse.

Nous savons, par exemple, que le premier ministre a soigneusement évité de répondre aux questions en se servant de toutes sortes de tactiques dilatoires. Il a dit que la question était encore à l'étude, alors que de toute évidence le gouvernement avait pris sa décision essentielle à cet égard. Le premier ministre a aussi soulevé, pour faire dévier le débat, des questions accessoires, dont la plus sérieuse serait l'expansion régionale, et les rapports entre la politique en matière de propriété étrangère et les considérations d'expansion régionale.

**Une voix:** Vous faites la même chose.

**M. Burton:** Il a soutenu que toute restriction de la propriété étrangère léserait les régions défavorisées du Canada. Permettez que je cite un extrait d'une déclaration du premier ministre prononcée au début de 1972 à Regina, déclaration qui a créé bien du souci à son bon ami, Walter Gordon.

**M. Benjamin:** Moins vite il reviendra, mieux cela vaudra.

**M. Burton:** Voici ce qu'aurait dit le premier ministre:

Il y a constamment des échanges entre les régions déjà relativement développées du Canada, comme les provinces du centre, et particulièrement l'Ontario.

Alors, on trouve des Melville Watkins et des Walter Gordon qui disent en avoir assez et ne plus vouloir de capitaux étrangers pour développer leur province, mais il ne se rendent pas toujours compte que d'autres régions du Canada n'ont pas atteint le même degré de développement et ne refuseraient pas un peu de capitaux étrangers si cela pouvait contribuer à leur progrès technique et à leur niveau de vie, etc.

Voilà ce qu'a dit le premier ministre à Regina. Je prétends que cette affirmation est fautive et que ses conséquences sont dangereuses. Diverses études, dont certaines ont été commandées par le gouvernement fédéral, qui ont trait à la géographie économique et dont nous avons pris connaissance, indiquent clairement que la répartition des capitaux étrangers ne correspond pas directement à la répartition des disparités régionales qu'on peut constater au Canada à l'heure actuelle. D'ailleurs, des rapports produits par le gouvernement fédéral indiquent clairement que les capitaux étrangers sont les plus abondants en Ontario, où les revenus sont les plus élevés au Canada.

• (2100)

Les entreprises étrangères, à l'exception des industries de ressources, viennent en général s'implanter dans l'Ontario, plus précisément à Toronto ou dans l'une des plus grandes villes de la région, pour y établir leurs opérations. Je crois que la façon dont se sont faits les investissements étrangers au Canada a contribué à intensifier le problème des disparités régionales auquel nous essayons d'apporter une solution.

Il y a un autre aspect de la politique de développement régional que nous devons examiner; c'est celui du pro-

gramme des subventions d'encouragement à l'industrie. Le gouvernement fédéral, par le truchement de la loi sur les subventions au développement régional du ministère de l'Expansion économique régionale, s'est déjà engagé à verser plus de 250 millions de dollars en subventions dans le cadre de ce programme. La moitié de cette somme promise aux termes de ce programme ira aux entreprises de propriété étrangère.

Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a soutenu qu'il ne pouvait pas mettre fin aux subventions versées aux entreprises sous contrôle étranger sans nuire aux régions qui ont besoin d'aide. Maintes fois il a répété que nous avions besoin d'une politique de contrôle des investissements étrangers; cependant, il faut que ce soit une politique d'ensemble qui ne saurait s'intégrer à un programme d'expansion régionale et servir à contrôler ou à endiguer ces investissements. En réponse aux questions que j'ai posées à la Chambre et au comité, le ministre a formulé le vœu qu'un programme valable serait élaboré dans un proche avenir afin de régler ce problème. Où est donc cette politique? Où donc est le ministre? Apparemment, il n'y a aucun changement.

Le projet de loi sur les prises de contrôle par des étrangers dont nous sommes saisis mentionne qu'il permettra au Canada de contrôler son économie. Par contre, nous continuons à aggraver la situation au moyen de divers programmes, notamment celui de l'encouragement à l'expansion régionale. Ce ne sont pas les entreprises étrangères, cause en partie des inégalités régionales en raison de la trame de leurs investissements, qui vont maintenant régler le problème. Nous avons besoin d'une Corporation de développement du Canada qui soit différente de celle que le gouvernement nous a présentée. Le programme de stimulation industrielle doit être complètement révisé.

Le projet de loi que nous étudions vise à régir les prises de contrôle; cependant, pourquoi une entreprise étrangère serait-elle intéressée à une prise de contrôle quand elle peut obtenir ce genre d'aide pour développer une exploitation existante ou en mettre sur pied une nouvelle? Le gouvernement doit modifier complètement sa politique à ce sujet. Il devrait tenir compte du changement apporté récemment par le gouvernement de l'Ontario; en effet, ce dernier a décidé de mettre fin aux prêts à fonds perdus accordés aux sociétés contrôlées par des étrangers. Le gouvernement ontarien a conclu que cette façon de procéder ne contribuait pas à l'expansion de la province.

Nous étudions présentement le bill C-201. Comme à l'habitude, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a présenté une introduction détaillée. C'est ce même ministre qui a déclaré aux hommes d'affaires américains, dans son bon nombre de ses récents discours, qu'ils n'avaient rien à craindre de la loi que le gouvernement allait présenter. Il avait raison. Récemment, ce même ministre a également eu affaire à quelques filiales contrôlées par des Américains au Canada. Le ministre croyait que ceux-ci étaient de bonne foi, qu'il pouvait se fier à eux, qu'ils n'avaient pas consulté leur société mère relativement au programme DISC des États-Unis qui ferait des soumissions plus avantageuses que leurs exploitations canadiennes. Le ministre s'est rendu compte en lisant les articles et rapports de journaux de Washington qu'il avait tort. Pourtant, il croyait pouvoir traiter honnêtement avec ces sociétés. Le projet de loi à l'étude reflète les intérêts et attitudes bien connus du ministre. Nous savons depuis quelque temps déjà que ce dernier n'avait pas l'intention d'être ferme face au contrôle des activités des entreprises contrôlées par des étrangers au Canada.